

Identification		Numéro de dossier : 1114439002
Unité administrative responsable	Développement et des opérations , Direction du développement économique et urbain , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal	
Sommet	Chantier 2.1.1 - Gestion intégrée de l'environnement - Politique de développement durable	
Projet	Plan stratégique de développement durable	
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à l'affectation d'une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et mandater l'OCPM pour tenir la consultation publique requise par la loi.	

## Contenu

### Contexte

Le présent sommaire est complémentaire au sommaire 1114439001.

La Direction de l'environnement et du développement durable projette le développement de quatre (4) centres de traitements des matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères sur quatre (4) emplacements répartis sur le territoire de l'agglomération de Montréal, afin d'atteindre ses objectifs en matière de valorisation et de réduction de l'enfouissement des déchets et de mettre en valeur les matières organiques. Or, l'un de ces sites, situé dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, se trouve en secteur affecté « Grand espace vert ». Une modification du Plan d'urbanisme s'avère ainsi requise afin de remplacer cette affectation par une affectation « Secteur d'emploi » et ainsi permettre l'adoption du projet de règlement relatif à l'implantation d'une telle installation sur cet emplacement (voir à cet égard le sommaire 1114439001).

### Décision(s) antérieure(s)

**13 avril 2011** (CE11 0530) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les études préliminaires d'implantation requises pour appuyer le dossier de modification du règlement d'urbanisme applicable à chacun des quatre (4) sites retenus pour l'implantation des centres de traitement des matières organiques et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions;

**25 février 2010** (CG10 0081) : Approuver et démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage et d'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

**27 août 2009** (CG09 0346) : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

### Description

Le projet de règlement vise principalement à modifier l'affectation du sol préconisée pour une partie du site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), afin de passer d'une affectation « Grand espace vert » à une affectation « Secteur d'emploi ». Le projet détermine également des paramètres de hauteur et d'implantation des constructions à respecter pour cette partie du site, et ajuste différentes cartes et illustrations du Plan d'urbanisme en concordance.

#### **Justification**

L'adoption de ce projet de modification du Plan d'urbanisme s'avère requise afin de permettre l'adoption du projet de règlement prévoyant l'implantation du centre de traitement des matières organiques sur une section du site du CESM (voir à cet égard le sommaire 1114439001). Signalons que le Plan d'urbanisme, par l'entremise du chapitre de l'arrondissement concerné, recommande justement de consolider la vocation multifonctionnelle du CESM et de l'orienter notamment vers l'environnement, comme prévu au plan directeur d'aménagement de ce site.

Conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement fera l'objet d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

#### **Aspect(s) financier(s)**

Ne s'applique pas.

#### **Impact(s) majeur(s)**

L'impact principal de ce dossier est de permettre la cohérence entre le Plan d'urbanisme et un projet de règlement qui mènera à l'implantation d'une des quatre (4) installations de traitement de matières organiques. Cette capacité de traitement permettra à l'agglomération de Montréal le détournement des matières organiques de l'enfouissement, conformément au plan de gestion des matières résiduelles et contribuant ainsi au plan de développement durable. Dans le cas contraire, d'autres solutions allant à l'encontre des recommandations du plan de gestion des matières résiduelles de la CMM devront être mises en place, ce qui prendrait plusieurs années et pourrait nuire financièrement à l'agglomération de Montréal et ternir ainsi son bilan environnemental.

#### **Opération(s) de communication**

Le projet de règlement fera l'objet d'un avis public et d'une consultation publique par l'OCPM.

#### **Calendrier et étape (s) subséquente (s)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement par le conseil municipal;  
Consultation publique et rapport de l'OCPM;  
Adoption du règlement par le conseil municipal.

#### **Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs**

Conforme aux orientations et aux objectifs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (2010-2014) (actions 5.5 et 9,2), du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), du Plan d'urbanisme (action 17.4) et du schéma d'aménagement, ainsi qu'aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### **Validation**

##### **Intervenant et Sens de l'intervention**

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Véronique BELPAIRE)

Avis favorable :

Office de consultation publique de Montréal , Direction (Louise ROY)

Avis favorable :

Développement et des opérations , Direction de l'environnement et du développement durable (Éric BLAIN)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marie-Claude BESNER)

Avis favorable avec commentaires :

Développement et des opérations , Direction des grands parcs et du verdissement (Marie-Claude MASSICOTTE)

Avis favorable :  
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Richard FONTAINE)

**Autre intervenant et Sens de l'intervention**

**Responsable du dossier**  
Martin GAULIN GENDREAU  
conseiller en aménagement  
**Tél.** : 514 872-9926  
**Télécop.** : 514 872-1598

**Endossé par :**  
Luc GAGNON  
Chef de division  
**Tél.** : 514 872-4095  
**Télécop.** : 514 872-1598  
**Date d'endossement** : 2011-05-25 17:11:43

**Numéro de dossier** : 1114439002